

# GOL

## REGLEMENT INTERIEUR SAISON

Nous demandons à tous les gymnastes et à tous les parents de lire attentivement ce règlement afin que les consignes soient bien respectées par tous.

### ARTICLE 1 : Responsabilité

Nous pratiquons la gymnastique à tous niveaux. Nous ne sommes ni un patronage, ni une garderie auquel on confie ses enfants pour les occuper. En aucun cas, les parents ne doivent se sentir libérés de leurs responsabilités.

Les gymnastes inscrits sont pris en charge par le club uniquement pendant la durée des cours. Les enfants mineurs seront conduits et repris par le représentant légal. Celui-ci devra s'assurer de la présence de l'entraîneur, seul habilité à prendre en charge les gymnastes de son groupe. En dehors des heures et du lieu d'entraînement et, ou en cas d'absence de prise en charge par l'entraîneur, le club ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un accident ou incident survenant à un gymnaste ou provoqué par un gymnaste.

En cas d'accident corporel survenu pendant l'entraînement en l'absence des parents, ceux-ci reconnaissent le droit à l'entraîneur responsable ou aux membres du conseil d'administration de prendre toutes les mesures d'urgence qu'ils jugeront nécessaires pour assurer la sécurité du gymnaste en tenant compte des informations portées sur la fiche individuelle d'inscription.

### ARTICLE 2 : Inscription

L'inscription au club de tout gymnaste implique :

Le paiement de la cotisation au moment de l'inscription

La fourniture d'un questionnaire de santé ou certificat médical si vous avez répondu OUI à au moins une question du questionnaire, d'une photo (pour les groupes compétitions) et de la fiche d'inscription dûment remplie

L'acceptation du présent règlement

Pour participer aux entraînements, le gymnaste devra avoir remis son dossier complet.

### ARTICLE 3 : Assurance

L'assurance du club est incluse dans le montant de la cotisation, Elle couvre chaque pratiquant pendant les activités internes au club (entraînements, compétitions, stages).

### ARTICLE 4 : Entraînement

Seuls les gymnastes inscrits au club peuvent participer aux séances d'entraînement. **Les parents, frères et sœurs, amis ne sont pas autorisés à rester dans la salle pendant les heures d'entraînements, sauf pour la section des petits baby gyms où la présence d'un parent est souhaitée.**

**Afin que vous puissiez voir votre enfant lors d'un entraînement, les tribunes seront accessibles chaque 1<sup>ère</sup> semaine qui suit les vacances scolaires.**

Ces entraînements se déroulent sous la responsabilité exclusive des entraîneurs du club selon les horaires établis sur le planning de la saison sportive en cours.

Les entraînements doivent être suivis avec assiduité.

Les adhérents blessés ou dispensés ne sont pas admis aux entraînements.

Le GOL décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets appartenant aux sociétaires à l'intérieur de la salle ou dans les vestiaires.

Les nouveaux inscrits bénéficieront de 2 séances d'essai. Passé ce délai, la cotisation devra être réglée.

## **ARTICLE 5 : Discipline**

Tout licencié doit respecter les consignes suivantes :

- arriver à l'heure, prévenir de toute absence.
- Respecter le matériel et les installations mis à dispositions.

Les licenciés doivent avoir un comportement correct dans la salle de sport et dans les vestiaires à l'égard des entraîneurs et autres adhérents.

## **ARTICLE 6 : Tenue vestimentaire**

La participation aux entraînements nécessite une tenue vestimentaire correcte et appropriée : justaucorps, caleçon, legging ou short, cheveux longs attachés, bijoux proscrits.

## **ARTICLE 7 : Saison sportive**

Les cours sont assurés pendant toute la saison sportive de septembre à juin. Toutefois les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires, sauf à la demande des entraîneurs.

## **ARTICLE 8 : Compétitions**

### **LES COMPETITIONS NE SONT PAS OBLIGATOIRES**

Pour ceux qui feront de la compétition, le calendrier de la saison est publié au cours du 1<sup>er</sup> trimestre pour permettre aux parents de libérer leurs enfants les jours de compétitions et de les accompagner. Les frais de déplacement ne sont pas pris en charge par le club. Toute absence doit être justifiée par un certificat médical.

## **ARTICLE 9 : Droit à l'image**

Le GOL fait des photos et des vidéos sur les compétitions, les entraînements, fête du club etc. Si des parents refusent que leur enfant soit filmé ou photographié, ils se doivent en début de saison, d'informer les responsables par l'autorisation prévue sur la fiche d'inscription.

## **ARTICLE 10 : Cotisation**

Le règlement de la cotisation annuelle entérine l'inscription au club. Cette cotisation englobe outre les frais de fonctionnement, l'assurance collective et individuelle.

La cotisation peut être payée en plusieurs fois, le signaler à l'inscription.

L'association accepte la carte Pass'régiOn, la carte TOP DEPART, les coupons sports, le pass'sport et les chèques vacances.

Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année, sauf sur présentation d'un certificat médical.

---

## **POUR NOUS JOINDRE**

Arlette : Portable : 06.76.94.86.69

Nadia : 06.72.24.03.75

# G.O.L SAISON 2023/2024

## INSCRIPTIONS

---

Lors de l'inscription de votre enfant, vous voudrez bien nous fournir :

- 1 questionnaire de santé
- 1 photo d'identité ( pas obligatoire pour les groupes non compétitifs)
- 1 enveloppe timbrée
- le règlement de la cotisation :

Baby-Gym : 150€	1 entraînement sans compétition : 190€
1 entraînement avec compétition: 195€	2 entraînements : 205€
3 entraînements : 215€	

**Nota** : tarif dégressif à partir du 2<sup>ème</sup> enfant, se renseigner auprès du secrétariat.

**Vous pouvez nous régler des manières suivantes :**

**1) par chèque à l'ordre du G.O.L.**

Nous vous laissons la possibilité de payer en plusieurs fois ; cependant **la totalité des chèques** devra nous être remise en précisant au dos les dates d'encaissement.

**2) en espèces**

Vous aurez également la possibilité d'échelonner vos paiements.

Quel que soit le mode de paiement choisi, la cotisation doit être finie de payer le 15 mars

Pour les étudiants nous prenons aussi la carte PASS REGION le PASS'SPORT et la carte TOP DEPART

**ATTENTION !!! Ces 2 dispositifs ne sont valables que pour 1 seul sport.**

**Nous acceptons aussi les chèques vacances et les coupons sports.**

## ENTRAINEMENTS

---

Pour le bon déroulement des cours et seulement pour la section petits baby gyms la présence d'un parent est vivement souhaitée

Si vous êtes en retard pour venir chercher votre enfant, pensez à téléphoner pour avertir, un responsable restera avec lui jusqu'à votre arrivée, par contre, si vous êtes en retard et que vous n'avertissez pas la 1<sup>ère</sup> fois l'entraîneur attendra, mais si l'incident devait se renouveler votre enfant sera conduit à la gendarmerie.

## COMPETITIONS

---

**Les compétitions ne sont pas obligatoires, mais les gymnastes qui souhaitent en faire ( à condition d'avoir le niveau requis) s'engagent pour toute l'année.**

- les compétitions concernent les gyms à partir de 6 ans, en fonction de leur capacité et suivant le choix des entraîneurs.